

- « **Modification simplifiée N°2 du PLU d'Écourt-Saint-Quentin**

La Communauté de Communes Osartis-Marquion a lancé une procédure de modification simplifiée n°2 de notre Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure a pour objet la correction du règlement écrit pour l'utilisation de nouveaux matériaux favorisant le développement durable.

Un dossier de présentation de l'objet de la modification simplifiée et de ses motifs est mis à disposition du public pendant une durée de 31 jours consécutifs, du **vendredi 24 août au dimanche 23 septembre 2018 inclus** :

- au service urbanisme de la Communauté de communes, 21 rue de l'école maternelle 62 490 Vitry-en-Artois, le lundi de 9h00 à 12h30, et de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- ainsi qu'en mairie d'Écourt-Saint-Quentin, 21 rue Henri Barbusse 62 860 Écourt-Saint-Quentin, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Toute personne intéressée par la procédure peut émettre son avis sur le registre ouvert à cet effet en Mairie d'Écourt-Saint-Quentin ainsi qu'à l'annexe de la Communauté de Communes à Vitry-en-Artois. Tout courrier peut être également adressé à Monsieur le Président.

À l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée ».